



Entre 2011 et 2020, 457 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés à l'échelle de la CARA. D'ici 2040, l'objectif consistera à limiter cette consommation à 366 hectares puis à tendre progressivement vers le « zéro artificialisation nette »

La CARA s'engage contre l'artificialisation des sols

Cette préoccupation alimente d'ores et déjà les travaux de la CARA, actuellement engagée dans l'élaboration de son futur schéma de cohérence territoriale (SCoT). « *Ce document d'urbanisme et de planification territoriale permettra d'appliquer un projet d'aménagement stratégique durant les prochaines décennies en articulant notamment les enjeux d'habitat, d'économie, d'environnement et d'équipements* », rappelle Patrick Marengo, le vice-président de la CARA chargé du SCoT. « Document pivot », ce SCoT chapeautera à terme les différents plans locaux d'urbanisme (PLU) et permettra d'orienter les politiques publiques dédiées au territoire. Son écriture doit s'achever dans les prochaines semaines avant son adoption définitive attendue pour la fin de l'année 2024.

Stopper l'artificialisation des sols nécessite ainsi de planifier les besoins de l'Agglomération. Entre 2011 et 2020, 457 hectares d'ENAF ont été consommés à l'échelle de la CARA. D'ici 2040, l'objectif consistera à limiter cette consommation à 366 hectares puis à tendre progressivement vers le « zéro artificialisation nette ». Pour y parvenir, la CARA a d'abord identifié ses grands milieux naturels – zones humides, boisements, bocages – à protéger. L'étude de l'armature urbaine a ensuite permis de définir la trame et le positionnement des aménagements futurs. Ceux-là devront répondre à la nécessité de travailler les complémentarités et les solidarités entre le nord et le sud du territoire. « *Nous devons aussi réinvestir les centres-villes et centres-bourgs et conforter l'axe Royan-Saujon-Saintes* », souligne

Patrick Marengo. La sobriété foncière, précise le vice-président de la CARA, devra conduire à rapprocher les habitants de leur lieu de travail, des commerces de proximité et des services tout en offrant aux usagers du territoire une meilleure qualité de vie.

Si l'objectif « ZAN » consiste à protéger efficacement les espaces naturels, agricoles et forestiers, la CARA n'entend pas pour autant renoncer au développement du territoire. Actuellement, la CARA gère ainsi 25 zones d'activités économiques (ZAE). Toutes ces ZAE continueront à accueillir des entreprises. Mais l'ambition des élus consistera à optimiser et à densifier le foncier par la mutualisation des besoins et la réhabilitation de terrains sous-utilisés et sous-valorisés. L'Agglomération souhaite

également renforcer l'intégration paysagère et architecturale des 25 ZAE, y produire des énergies renouvelables, y développer les mobilités durables et accompagner les efforts en matière de sobriété énergétique. En revanche, seules six ZAE - existantes ou en projet – auront à terme la possibilité de s'étendre à Cozes-Grézac, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan, Vaux-sur-Mer, Meschers-sur-Gironde et à l'aérodrome Royan-Médis.

L'offre commerciale des centres-villes et centres-bourgs sera, elle, priorisée au cœur des densités urbaines. Autrement dit : au plus près des lieux de vie. La CARA souhaite aussi accompagner l'évolution des nouvelles formes de commerce. L'installation des points de vente des producteurs locaux pourrait, à ce titre, être facilitée. Le renforcement de l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs permettra enfin de soutenir le développement des commerces de détail historiques.

Alors que l'Agglomération pourrait être peuplée par près de 94000 habitants à l'horizon 2040 (soit près de 10000 habitants supplémentaires), il importe plus que jamais d'anticiper le développement foncier afin de garantir la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette » des sols d'ici 2050 permettra de préserver davantage la biodiversité autant que le cadre naturel et patrimonial en pays royannais. Pleinement consciente des enjeux, la CARA entend ainsi aménager son territoire en privilégiant une démarche plus qualitative, plus responsable et plus attractive pour les générations actuelles et futures.

9703

C'est le nombre d'hectares actuellement urbanisés à l'échelle de la CARA, dont 56% dédiés à l'habitat. La superficie totale de la CARA avoisine les 60400 hectares.



Seules six zones d'activités économiques - existantes ou en projet – auront à terme la possibilité de s'étendre à Cozes-Grézac, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan, Vaux-sur-Mer, Meschers-sur-Gironde et à l'aérodrome Royan-Médis.

Où en sommes-nous dans la démarche ?

| | |
|--|---|
| Diagnostic états des lieux + enjeux | Dernière étude rendue en juin 2023 Finalisation de la rédaction en cours |
| PADD Choix stratégique en matière d'aménagement du territoire | Projet débattu en conseil communautaire le 22 mai 2023 |
| DOO Règles et recommandations pour mettre en œuvre le PADD | Mise à jour en cours |
| Finalisation du dossier Bilan de la concertation Arrêt du projet Enquête publique Approbation | Année 2024 |

Nous en sommes là !

il est encore temps de contribuer !



VENEZ PARTICIPER

Réunion publique de présentation du projet de SCoT
→ **le 8 janvier 2024** à 18h30
au siège de la CARA, salle Jean Riondet



INFORMEZ-VOUS

Articles dans le CARA Mag tout au long de l'élaboration du SCoT

- Exposition évolutive au siège de la CARA (panneaux complémentaires en janvier)
- Accompagnée d'un dossier de concertation compilant les études et éléments du SCoT consultable au siège
- Tous ces éléments sont visibles sur la Page Internet dédiée au SCoT sur www.agglo-royan.fr/scot



ÉCRIVEZ-NOUS

→ Registre de concertation à l'accueil de la CARA.
→ Par mail : scot@agglo-royan.fr